

Communiqué de presse

12 mars 2025

Publication de nouvelles données : l'outil de suivi des salaires de la BCE continue d'indiquer que les tensions sur les salaires négociés vont s'atténuer

- L'outil de suivi des salaires de la BCE (*ECB wage tracker*), actualisé à partir des accords signés jusqu'au 19 février 2025, est globalement resté inchangé par rapport aux données publiées à la suite de la réunion du Conseil des gouverneurs de janvier
- Les informations prospectives continuent de suggérer que les tensions sur les salaires négociés s'atténueront dans l'ensemble en 2025
- Les informations prospectives tirées de l'outil de suivi des salaires ne doivent pas être interprétées comme des prévisions

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre uniquement les accords collectifs de salaire en vigueur, indique une croissance des salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 4,7 % en 2024 (sur la base d'une couverture moyenne de 48,2 % des salariés dans les pays participants) et de 3,3 % en 2025 (sur la base d'une couverture moyenne de 40,5 %). L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance moyenne des salaires négociés de 4,8 % en 2024 et de 2,8 % en 2025. La forte tendance à la baisse de l'outil de suivi prospectif des salaires en 2025 reflète en partie l'impact mécanique d'importants paiements ponctuels (versés en 2024, mais qui ne sont plus pris en compte en 2025) et une concentration des hausses de salaire en 2024 dans certains secteurs prévoyant des hausses sur plusieurs années. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels indique une croissance des salaires négociés de 4,1 % en 2024 et de 3,9 % en 2025. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

L'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa partie prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

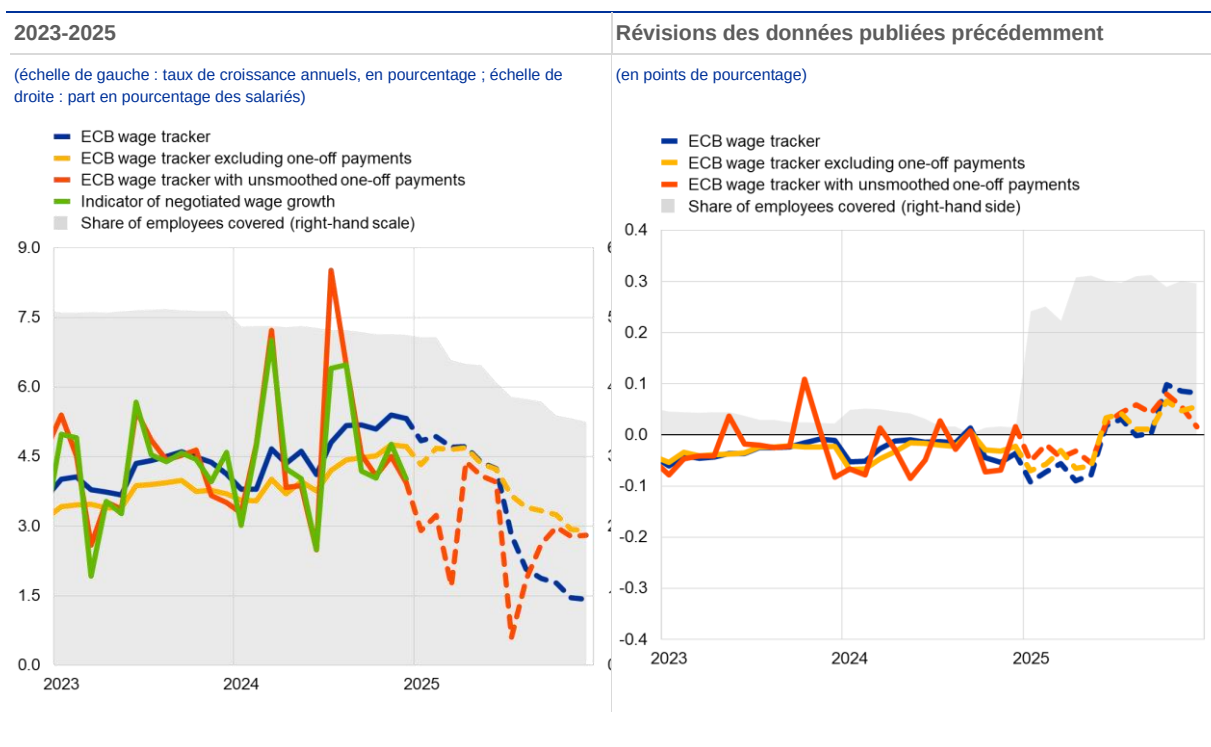
d'une part plus limitée des accords collectifs en vigueur. De nouveaux accords étant conclus tout au long de l'année, les taux de croissance indiqués par l'outil de suivi des salaires peuvent évoluer.

Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter l'exercice de projections macroéconomiques de mars 2025, qui indique un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 4,6 % en 2024 et de 3,4 % en 2025, avec un profil trimestriel en 2025 de 3,8 % au premier trimestre, de 3,7 % au deuxième trimestre, de 3,4 % au troisième trimestre et de 2,8 % au quatrième trimestre.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des sept pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE à partir des données fournies par la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, l'Oesterreichische Nationalbank, la Dutch employers' association (AWVN) et Eurostat. Indicateur de la croissance des salaires négociés calculé à l'aide des données de la Deutsche Bundesbank, du ministère espagnol du Travail et de l'Économie sociale, de la Banque de France, de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), de Statistics Netherlands, de Statistics Austria et de Haver Analytics.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.
- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse

(les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés, en pourcentages ; la couverture est définie comme la part des salariés dans les pays participants, en pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Hors paiements ponctuels	Avec paiements ponctuels non lissés	Part des salariés (en %)
2013-2023	2,0	1,9	2,0	49,1
2024	4,7	4,1	4,8	48,2
2025	3,3	3,9	2,8	40,5
T1 2024	4,1	3,7	5,1	48,7
T2 2024	4,4	3,8	3,4	48,6
T3 2024	5,0	4,4	6,5	48,1
T4 2024	5,3	4,7	4,2	47,5
Janv. 2025	4,8	4,3	2,9	47,2
Fév. 2025	4,9	4,7	3,2	47,1
Mars 2025	4,7	4,6	1,7	43,9
Avr. 2025	4,7	4,7	4,4	43,3
Mai 2025	4,4	4,4	4,1	43,1
Juin 2025	4,2	4,2	3,9	40,7

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

T3 2025	2,2	3,5	1,7	38,2
T4 2025	1,5	3,0	2,9	35,5

Sources : Calculs de la BCE à partir des données fournies par la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, l'Oesterreichische Nationalbank, l'AWVN et Eurostat.

Notes : Cf. les détails techniques à la fin du présent communiqué de presse. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants.

Tableau 2

Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en %)

	<i>Allemagne</i>	<i>Grèce</i>	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Autriche</i>	<i>Zone euro</i>
2013-2023	42,0	10,0	51,7	51,6	48,7	64,1	57,8	49,1
T1 2024	44,2	15,9	47,8	47,7	48,3	62,6	78,6	48,7
T2 2024	44,6	15,9	47,8	47,7	48,1	62,3	77,8	48,6
T3 2024	44,7	15,8	47,7	47,6	47,9	60,7	77,7	48,1
T4 2024	44,1	15,9	47,8	47,7	47,9	58,1	77,5	47,5
T1 2025	42,2	18,0	46,8	46,0	44,7	57,1	75,5	46,1
T2 2025	38,5	13,1	46,1	36,1	34,9	54,8	69,4	42,4
T3 2025	37,0	5,5	39,9	28,2	27,3	49,4	67,3	38,2
T4 2025	35,1	5,1	34,6	23,6	26,8	39,5	62,3	35,5

Sources : BCE, Deutsche Bundesbank, Banque de Grèce, Banco de España, Banque de France, Banca d'Italia, Oesterreichische Nationalbank, AWVN et Eurostat.

Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des sept pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée pour la période allant de janvier 2016 à décembre 2023 pour la Grèce et pour la période allant de février 2020 à décembre 2023 pour l'Autriche. Pour les autres pays, la période couverte va de janvier 2013 à décembre 2023. Les lignes avec des valeurs en italique et en gras se rapportent aux composantes prospectives.

Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à [Nicos Keranis](#),

au : +49 172 7587232.

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la Banque centrale européenne et sept banques centrales nationales de la zone euro : la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank et l'Oesterreichische Nationalbank. Il est fondé sur une base de données très granulaire des conventions collectives en vigueur pour l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. L'outil de suivi des salaires doit être considéré uniquement comme l'une des nombreuses sources possibles qui peuvent contribuer à évaluer les tensions sur les salaires dans la zone euro. **Ces résultats ne constituent pas des prévisions de croissance des salaires, dans la mesure où ils indiquent uniquement les tensions sur les salaires qui résultent mécaniquement des accords de négociation collective déjà en vigueur. Les projections macroéconomiques établies par les services de l'Eurosystème et de la BCE demeurent l'évaluation la plus complète des perspectives relatives aux salaires dans la zone euro.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords de négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Compte tenu de la nature prospective de l'indicateur, qui dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et sont donc susceptibles d'être révisés.
- Les résultats présentés dans le présent communiqué de presse ne représentent pas le point de vue des organes de décision de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France